

# Avis sur le Plan de transition bas carbone (PTBC) 2026-2028

*Version approuvée*

le 30 mars 2026

## Préambule

Le Haut Conseil Breton pour le Climat tient à rappeler l'urgence climatique, régulièrement démontrée dans les études scientifiques. Il tient à souligner l'importance de converger au plus vite vers l'objectif clé de la SNBC 3, à savoir atteindre la neutralité carbone en 2050, ce qui nécessite de diminuer les émissions de GES d'environ 5% par an.

Dans cette perspective, le HCBC salue les actions déjà entreprises par la Région et rappelées en introduction du PTBC : budget vert, formation des agents, diagnostic de vulnérabilité, restauration des lycées, label numérique responsable, etc. sont autant d'éléments qui vont dans le bon sens.

Le contexte breton reste cependant celui d'une région où les émissions dans leur ensemble diminuent moins vite qu'à l'échelle nationale. Dans cette perspective, le PTBC ainsi que la révision du SRADDET sont les bienvenus pour venir potentiellement dynamiser le rôle de chef de file de la Région dans la lutte contre le changement climatique.

Dans un exercice en temps contraint, le HCBC a souhaité porter un avis non exhaustif en mettant en avant 3 messages clés sur le PTBC régional, concernant :

- la présentation déroutante du contexte qui semble tenter de déculpabiliser/minimiser l'action de la Région ;
- le choix d'une trajectoire peu conforme aux enjeux et qui réduit la crédibilité de la Région à se porter véritablement comme chef de file ;
- l'imprécision des indicateurs et des moyens réellement mobilisés.

## Une présentation déroutante du contexte

Si les membres du HCBC ont parfaitement conscience du contexte national et international rappelé dans le PTBC, ils s'étonnent que ne soit pas rappelée avec la même force la nature des enjeux et des menaces qui pèsent sur la région et la planète en matière de climat. Les travaux scientifiques récents ont en effet mis en avant, depuis le dernier rapport du GIEC, une accélération probable du rythme des changements et de la fréquence des événements extrêmes ; il faut rappeler à ce titre que le réchauffement de la France et de l'Europe se fait actuellement à un rythme plus rapide que dans le reste du monde. Les travaux récents de l'OEB<sup>1</sup> ont clairement illustré les conséquences du changement climatique en Bretagne. Le HCBC regrette donc une présentation biaisée des enjeux s'appuyant uniquement sur des éléments de contexte de court terme qu'il aurait fallu mettre en regard des enjeux de moyen terme aux différentes échelles.

Le HCBC regrette également que la seule mention du GIEC au début du document puisse conduire le lecteur à penser que "tout est résolu". Il est exact que le GIEC note que l'effort d'atténuation a produit des résultats et a contribué à rendre la hausse des émissions mondiales moins rapide que dans le scénario extrême des années 2000, notamment avec un nombre croissant de pays qui ont réussi à réduire leurs émissions. Cependant le GIEC commence toujours par rappeler avec force que la trajectoire des politiques actuelles n'est pas compatible avec les accords de Paris.

---

<sup>1</sup> <https://bretagne-environnement.fr/notice-documentaire/chiffres-cles-evolution-climat-bretagne-2025>

Concernant les "spécificités de la Bretagne" qui semblent être avancées pour expliquer une moindre capacité de la région à réduire ses émissions de GES, le HCBC rappelle dans son avis sur la 2ème modification du SRADDET les éléments repris ci-dessous :

- Si la Bretagne est effectivement une région à l'habitat dispersé, sa densité de population est supérieure à la moyenne nationale et son taux d'urbanisation est proche de celui de la France (hors Ile de France). Les espaces de très faible densité y sont moins présents que dans la France du centre et de l'est, et la Bretagne n'a pas d'enclaves similaires aux régions de haute ou moyenne montagne.
- Les spécificités devraient aussi tenir compte d'un climat globalement moins froid l'hiver et moins chaud l'été par rapport au reste du pays, ce qui peut apparaître comme un avantage en termes de recours à l'énergie.
- Le besoin en déplacements (des produits et des personnes) est certes induit par le caractère péninsulaire de la région. Mais il est aussi et surtout fortement corrélé aux besoins et aux flux commerciaux du secteur agricole, ainsi qu'aux flux touristiques. Si on ne peut pas changer la géographie de la région, les choix structurels (types de cultures et de marchés agricoles ; type d'infrastructures et de développement touristique ; etc.) demeurent des leviers stratégiques beaucoup plus déterminants sur les émissions régionales.

Le HCBC rappelle ici que bon nombre de ces enjeux relèvent de l'aménagement du territoire qui fait partie des compétences de la région.

## *Une trajectoire peu conforme aux enjeux qui interroge le rôle de chef de file de la Région*

L'engagement sur une trajectoire qui ne tend pas vers la neutralité carbone en 2050 est un renoncement grave. Il n'est pas cohérent avec les impératifs mis en avant par la communauté scientifique et qui sont au cœur des politiques européenne et nationale.

Le HCBC regrette que la Région constate qu'elle ne se situe pas sur une trajectoire assez soutenue de réduction des GES jusqu'en 2028, sans analyse de l'accélération de la décarbonation qui sera nécessaire dans les 20 années suivantes : cela décrédibilise sa capacité à se porter comme chef de file en la matière et insuffler une dynamique aux autres collectivités et secteurs d'activités.

Si certains freins liés au contexte peuvent être entendus, ainsi que les contraintes liées au manque de soutien ou de visibilité de la part de l'Etat, il manque un chiffrage précis des actions qui souffrent d'un déficit de financement. Cette absence d'anticipation favorise le court terme et ne prend pas en compte l'analyse complète des coûts à moyen et long terme, incluant ceux liés à l'inaction, dont toutes les évaluations économiques montrent qu'ils seront bien supérieurs aux investissements à faire aujourd'hui.

## *Des moyens engagés et des indicateurs de suivi imprécis*

Le HCBC relève plusieurs imprécisions dans le PTBC, qui impactent négativement la qualité du document. Quelques exemples :

- Des courbes sont présentées sans unités, sans échelle et sans précision sur la méthode qui a permis de les tracer (c'est le cas de la "trajectoire optimisée PTBC").
- Des actions sont proposées mais sans précision quantitative sur leur ampleur et sans indicateur spécifique de suivi, par exemple "réduire le gaspillage alimentaire" dans les cantines scolaires.
- Quand les actions sont chiffrées, des pourcentages de réduction sont mentionnés sans préciser à quel volume d'émissions le pourcentage s'applique. Par exemple, quelle relation entre les actions "diminuer la consommation énergétique finale des lycées de 12%" et "diviser par deux la consommation énergétique et réduire les émissions liées aux bâtiments" ?
- Les actions ne sont pas inscrites dans un objectif global de la Région. Par exemple, la "mise en concurrence des contrats pour 670 cars (...) avec un objectif de réduction de 50 % des GES". Quelle part des émissions totales des autocars de la Région sera réduite de 50 % en 2030 ? Comment cela contribuera-t-il à la décarbonation de la flotte régionale à échéance 2050 ? Quel est l'objectif de mix énergétique pour la flotte d'autocars en 2030 et 2050 ?
- Il manque une analyse de la baisse probable de certains flux dans le contexte des trajectoires européenne et nationale vers la neutralité carbone. Par exemple, les objectifs de décarbonation des ports devront être quantifiés en regard de la baisse des tonnages d'hydrocarbures et d'intrants pour l'agriculture, baisse qui est implicite dans les hypothèses de la trajectoire proposée pour le SRADDET.

Le HCBC salue les actions menées par la Région en matière de sensibilisation et se réjouit d'être invité à participer à ces actions auprès des agents de la collectivité. Le HCBC espère pouvoir contribuer à l'approfondissement de la réflexion sur le PTBC au cours des trois prochaines années.

**HCC**  
**Haut Conseil  
Breton  
pour le Climat**

Une instance indépendante  
initiée par

